

# SAINT-JEAN-DU-BRUEL

## Nombre de conseillers: En exercice......15 Présents...... 11 Votants..... 15 Absents.....0

Date de la convocation: 26/09/2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Madame TENDIL Lysiane, Maire

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, PHOOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude VIDAL Didier

PROCURATIONS: Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame VIALA Régine, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur MARTIN Jean-Philippe donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien et Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

# SEANCE N 9 DELIBERATION N° 21 PROPOSITION D'ADHÉSIONS A DES ASSOCIATIONS: COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON ET A75 – LA MERIDIENNE

Suite au retrait des délégations de Mme le Maire en date du 17 décembre 2021, délibération n'11, séance 9, octroyées le 5 juin 2020, Mme le Maire propose de cotiser auprès des associations ci-dessous.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion à l'association des collectivités forestières de l'Aveyron et le renouvellement de celle de l'A75 – la Méridienne.

La première s'élève à 150€ et la seconde à 100€.

## LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 2 voix pour, 13 voix contre

- DE NE PAS ADHERER respectivement et de ne pas renouveler l'adhésion aux associations citées ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/09/2022 Extrait certifié conforme Le Maire, Lysiane TENDIL

Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet

D'un recours gracieux aunrès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante http:/www.telerecours.fr »